

**FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE  
(F.C.I.)**

**Place Albert 1<sup>er</sup> n°13-B-6530 THUIN (Belgique), Tél : ++32.71.59.12.38,  
Fax++32.71.59.22.29**

**REGLEMENT DE CONCOURS  
INTERNATIONAL**

**Pour**

**CHIENS DE SAUVETAGE**

**De la fédération Cynologique  
internationale F.C.I.**



**Règlement de Concours International pour Chiens de Sauvetage de la F.C.I.**

## **Table des matières**

Test de qualification pour chien de sauvetage CS-Q

<u>Discipline A – Travail de recherche – Section Pistage .....</u>	<u>3</u>
<u>Discipline A – Travail de recherche – Section Surface .....</u>	<u>5</u>
<u>Discipline A – Travail de recherche – Section Décombres .....</u>	<u>7</u>
<u>Discipline B – Obéissance et dextérité .....</u>	<u>9</u>

## **TEST DE QUALIFICATION POUR CHIEN DE SAUVETAGE CS-Q**

Le test de qualification consiste en :

Travail de recherche – une des trois sections	100 points
Obéissance et dextérité	100 points
Total	200 points

### **DISCIPLINE A – Travail de recherche – section Pistage**

Cotation maximum	100 points
Exercice de désignation	20 points
Tenue de piste	50 points
Objets 3X 10 points	30 points

Délais d'exécution	Max 15 minutes
Une piste tracée par le conducteur	Longue de 600 pas et vieille de 30 minutes
2 angles adaptés au terrain	3 objets sur la piste de la taille d'une chaussure
Une longe de pistage de 10m ou pistage libre, le départ est marqué	

### **Règles générales**

Les objets utilisés par le conducteur sont d'usage courant et ne peuvent pas dépasser la taille indiquée. La couleur des objets ne doit pas trop différer de la couleur du terrain.

Le premier objet est placé au milieu de la 1<sup>ère</sup> ligne, le deuxième au milieu de la 2<sup>ème</sup> ligne et le troisième à la fin de la piste. Le conducteur (dans ce cas le traceur de piste) ne peut à aucun moment s'arrêter ou gratter le sol. Les objets sont posés sur la piste et non pas à côté.

L'exercice est arrêté par le juge si le conducteur s'écarte de la piste de 10 mètres Ou plus. Le juge peut augmenter cette distance en fonction de la difficulté du terrain. Le juge arrête l'exercice s'il estime que le chien n'est pas capable de reprendre la piste de lui-même.

### **Commandement vocal**

Un commandement vocal pour « la recherche ». Les commandements vocaux sont admis au début de piste et après chaque objet. Des encouragements vocaux et des commandements de recherches occasionnelles sont autorisés.

## **Epreuve de désignation**

La désignation est effectuée en dehors de la surface de recherche. La victime se met à l'endroit de la désignation sans que le chien puisse l'observer. A l'ordre du juge, le conducteur prépare le chien pour la recherche et envoie, par un commandement vocal et un signe visuel unique, le chien vers la victime qui est assise ou couchée mais visible à une distance de 30 mètres.

Le chien désigne clairement et sans l'intervention du conducteur. Le conducteur confirme la désignation. Selon le type de désignation, le conducteur rejoint la victime à l'ordre du juge ou est amené à la victime par le chien. Le conducteur met au coucher libre le chien, à approximativement 3 mètres de la victime.

Le chien doit rester calme pendant que le conducteur se rapproche de la victime. A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et annonce la fin de la désignation au juge.

Si la désignation par le chien est déclenchée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour l'épreuve sera de 0 points.

## **Travail de pistage**

A l'appel, le conducteur se présente avec le chien auprès du juge. Lors de la préparation du chien pour la piste, à la mise au départ et durant le travail, aucune contrainte ne peut être exercée sur lui.

Le conducteur suit le chien en respectant une distance de 10m. Cette distance est également à respecter en pistage libre. Dès que le chien trouve un objet, il le prend ou le désigne d'une façon convaincante, sans l'influence du conducteur. Lorsque le chien prend l'objet, il peut être assis, debout ou rapporter l'objet au conducteur, cependant partir avec l'objet vers l'avant ou prendre l'objet en position couchée est à pénaliser.

La désignation peut avoir lieu en positions assise, couchée ou debout. Cette position ne doit pas être obligatoirement la même pour tous les objets.

Quand le chien a désigné l'objet, le conducteur rejoint le chien, prend l'objet et lève le bras, l'objet en main pour prouver que le chien a trouvé. Le conducteur relance le chien sur la piste. Après le travail de pistage, le conducteur montre les objets trouvés au juge.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

## **Discipline A – Travail de recherche – section Surface**

Cotation maximum	100 points
Travail de recherche	30 points
Désignation de la victime	70 points
Délai d'exécution	max 10 min pour l'exercice de recherche
Surface du terrain	5 .000 m2, ouvert et couvert
Victime	1 victime

### **Règles générales**

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par « Bringsel », ou « désignation libre » par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus direct, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'indentification.  
Le conducteur peut choisir son propre chemin.

### **Travail de recherche et désignation**

Le juge instruit la victime de la localisation de la cachette avant le commencement de l'exercice. La cachette permet la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime. Les cachettes réutilisables à tout moment sont localisées à au moins 10 mètres de distance.

Le conducteur se présente au juge avec le chien prêt pour la recherche. Le juge informe le conducteur des détails du travail de recherche.

La victime est alors chargée par le juge de se mettre dans la cachette. Le conducteur et le chien sont autorisés à observer le départ de la victime et le conducteur peut vocalement encourager le chien. La recherche commence à l'ordre du juge. Le conducteur place le chien à un endroit de son choix. Le chien fouille le terrain suivant les indications du conducteur.

Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et l'obéissance au travail du chien. Le conducteur ne peut pas quitter le point de départ sans l'autorisation du juge.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée. Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge.

Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de la victime, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne.

La configuration du terrain est prise en considération. En utilisant le « Bringsel » ou la méthode de « désignation libre », le chien doit mener le conducteur à la victime par le chemin le plus direct.

Si la désignation est déclenchée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour cette désignation sera de 0 points. Pendant toute la désignation, le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime.

La recherche est arrêtée par le juge.

### **Pointage**

1<sup>ière</sup> fausse désignation

perte de 20 points

2<sup>ième</sup> fausse désignation

arrêt de la discipline A

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

## **Discipline A – Travail de recherche – section Décombres**

Cotation maximum	100 points
Travail de recherche	30 points
Désignation de la victime	70 points
Délai d'exécution	max 15 min pour l'exercice de recherche
Surface du terrain	400 à 600 m2, sur un niveau
Victime	1 victime

### **Règles générales**

La victime est en position 10 minutes avant que le chien commence à rechercher. La cachette permet la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime. Les cachettes sont réutilisables à tout moment. Les cachettes employées pour la recherche précédente doivent être laissées découvertes si elles ne sont pas réutilisées dans la recherche suivante. Les victimes sont sorties de leurs cachettes. Les cachettes sont localisées à au moins 10 mètres de distance.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par « Bringsel » ou « désignation libre » par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus direct, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Le chien peut porter un harnais et-/ou un collier d'identification.

Le conducteur peut suivre le chien dans les décombres après l'autorisation du juge.

### **Travail de recherche et désignation**

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel. Le conducteur se présente au juge avec le chien prêt à la recherche. Le juge informe le conducteur des détails du travail de recherche. Le conducteur place le chien à un endroit de son choix, mais pas du côté par lequel la victime est entrée.

La direction du vent est prise en considération. Le chien fouille la surface du terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée. Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon de 2 mètres de l'endroit de la désignation.

Le conducteur doit identifier clairement l'endroit où se trouve la victime ou l'endroit duquel l'odeur de la victime émane. La configuration du terrain est prise en considération.

En utilisant le « Bringsel » ou la méthode de « désignation libre », le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. Si la désignation est provoquée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour l'exercice est de 0 points.

Pendant tout la désignation, le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime.

La recherche est arrêtée par le juge.

### **Pointage**

1<sup>ère</sup> fausse désignation

perte de 20 points

2<sup>ième</sup> fausse désignation

arrêt de la discipline **A**

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.



## **Discipline B – Obéissance et dextérité (TEST DE QUALIFICATION)**

Cotation maximum	100 points
Exercice 1 suite en laisse	10 points
Exercice 2 suite sans laisse	15 points
Exercice 3 marcher sur du matériel désagréable	10 points
Exercice 4 courir ça et là avec rappel	10 points
Exercice 5 traverser un groupe de personnes	10 points
Exercice 6 franchir 3 obstacles différents	15 points
Exercice 7 passage d'une passerelle fixe en bois	10 points
Exercice 8 porter et remettre	10 points
Exercice 9 couché libre sous diversion	10 points

### **Règles générales**

Le début et l'exécution des exercices sont annoncés par le juge ou par une personne désignée par ce dernier.

Le chien doit effectuer les exercices avec entrain et rapidité. En position de base, le chien est assis droit et tout près du conducteur à sa gauche, son épaule se trouve à la hauteur du genou du conducteur.

### **Règles d'exécution**

#### **1. Suite en laisse.**

**10 points**

Commandement vocal : un pour « **la marche au pied** »

L'ordre peut être donné à chaque départ. Le conducteur se présente auprès du juge avec le chien en laisse en position de base. La laisse est tenue sans tension de la main gauche. Au commandement vocal, le chien doit quitter sa position de base et suivre le conducteur attentivement, avec entrain et droit du côté gauche du conducteur. L'épaule du chien doit rester à la hauteur du genou du conducteur.

A l'arrêt du conducteur, le chien doit s'asseoir immédiatement de lui-même. Le chien qui reste en retrait, devance ou s'écarte est à pénaliser. De même une attitude hésitante du conducteur lors des changements de direction est à pénaliser. Un quart de tour à gauche, un quart de tour à droite, un demi-tour et deux arrêts doivent être démontrés pendant la suite. Au dernier arrêt, la laisse est à détacher.

## 2. Suite sans laisse

15 points

Commandement vocal : un pour « la marche au pied »

L'ordre peut être donné à chaque départ. Au commandement vocal, le chien doit quitter sa position de base et suivre le conducteur attentivement, avec entrain et droit du côté gauche du conducteur. L'épaule du chien doit rester à la hauteur du genou du conducteur. A l'arrêt du conducteur, le chien doit s'asseoir immédiatement de lui-même. Le chien qui reste en retrait, devance ou s'écarte est à pénaliser. De même, une attitude hésitante du conducteur lors des changements de direction est à pénaliser. Un quart de tour à gauche, un quart de tour à droite, un demi-tour et un arrêt doivent être démontrés pendant la suite.

Deux coups de feu (calibre 6-9 millimètres) et des bruits de moteur sont employés comme distraction pendant la suite. Le chien doit rester indifférent aux coups de feu. Si le chien se montre peureux aux coups de feu ou aux bruits, il sera disqualifié. Si le chien devient agité aux coups de feu, mais reste sous contrôle du conducteur, il ne sera que pénalisé. Seul un chien indifférent à toutes les formes de bruits et aux coups de feu peut obtenir un maximum de points. Les chiens agressifs, ou peureux sont exclus du concours.

## 3. Marcher sur du matériel désagréable.

10 points

Surface désagréable : une zone d'approximativement 3 X 3 mètres de surface recouverte de bidons, de treillis en acier de bâtiment, de pierres, de matériaux de construction, de débris ou de matériaux semblables.

Commandement vocal : un pour « la marche au pied »

La position de base est réalisée devant l'obstacle. Au commandement vocal, le conducteur rentre avec le chien sans laisse au pied dans le matériel désagréable et effectue un aller-retour. Pendant le retour, un arrêt est exécuté. Après avoir quitté la surface, la position de base est exécutée.

## 4. Courir çà et là avec rappel.

10 points

Commandement vocal : un pour « libérer le chien » et un pour « le rappel »

De la position de base et à l'ordre du juge, le conducteur libère le chien. Le conducteur ne peut changer de place. Quand le chien est éloigné d'approximativement 10 mètres et à l'ordre du juge, le conducteur doit rappeler le chien.

Le chien doit retourner immédiatement et avec entrain auprès du conducteur.

## 5. Traverser un groupe de personnes.

10 points

Commandement vocal : un pour « la marche au pied »

A l'ordre du juge, le conducteur et le chien sans laisse traversent un groupe en mouvement d'au moins quatre personnes.

Le conducteur s'arrête au moins une fois dans le groupe.

## 6. Franchir trois obstacles différents

15 points

Commandement vocal : un pour « la marche au pied » et un pour « le saut »

Au commandement vocal pour « la marche au pied », le chien est mené l'un après l'autre devant les **trois obstacles naturels**. Les obstacles possibles sont, par exemple, un buisson, un tonneau ou un poteau, **d'une hauteur minimum de 0,4m et d'une hauteur maximum de 0,8m.**

Au commencement vocal pour « le saut », le chien saute l'obstacle.

Le chien peut toucher l'obstacle.

Le conducteur suit le chien.

## 7. Passage d'une passerelle fixe en bois.

10 points

Commandement vocal : un pour « la marche au pied »

Le chien est mené devant la passerelle fixe. **Une rampe permet au chien de monter sur la passerelle fixe. La longueur de la passerelle est approximativement de 4,5m, d'une hauteur d'approximativement de 0,4m et d'une largeur maximum de 0,4m.**

Au commandement vocal, le chien monte la rampe et traverse la passerelle avec confiance. Le conducteur suit le chien au pas normal.

## 8. Porter et remettre le chien.

10 points

Commandement vocal : un pour « le rappel » et un pour la position de base.

Le conducteur ou une autre personne soulève le chien du sol ou d'une position élevée (par exemple : une table) et le porte sur une distance de 10 mètres et le remet à une deuxième personne ou au conducteur qui porte le chien pendant 10 mètres avant de le remettre au sol. A l'ordre du juge, le conducteur rappelle le chien, qui se met immédiatement en position de base. Le conducteur met le chien en laisse.

Si le conducteur est la personne qui reçoit le chien, alors le chien doit rester sur place jusqu'à ce que le conducteur soit à approximativement 10 mètres du chien. Le conducteur appelle le chien, qui prend immédiatement la position de base.

Le chien ne peut montrer aucune agressivité vis-à-vis du conducteur ou des personnes aidantes.

## 9. Coucher libre sous diversion

10 points

Commandement vocal : un pour « **le coucher** » et un pour « **l'assis** »

Au début de l'exercice d'un autre chien, le conducteur met le chien « coucher » à l'endroit indiqué par le juge. Ni la laisse ni aucun objet ne peut être laissé près du chien. Le conducteur s'éloigne d'au moins 30 pas, s'arrête et se tourne face au chien.

Le chien doit se maintenir dans la position couchée sans intervention du conducteur, pendant qu'un autre chien réalise les exercices 1 à 8. Pendant l'exercice 5 de l'autre chien, le conducteur rejoint le groupe. Après l'accomplissement de l'exercice 5 de l'autre chien, le conducteur retourne à sa position initiale sans ordre du juge.

A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et se met du côté droit du chien. A l'ordre du juge, le conducteur donne le commandement vocal pour « l'assis ». le chien s'assoit rapidement et droit.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.